

# CHRONIQUE

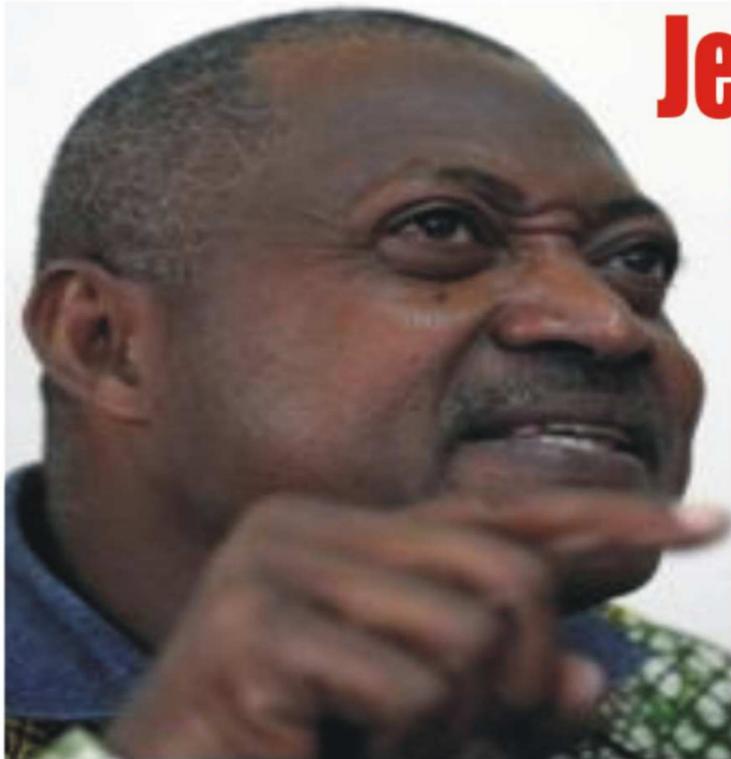
## de la Semaine

Hebdomadaire d'informations générales, d'analyses et de publicité

### FAIT DIVERS

## MAUDIT PANTALON <sup>P.4</sup>

## Reprise des activités à WACEM et à FORTIA <sup>P.7</sup>



Jean-Pierre Fabre, président de l'ANC

## Jean-Pierre Fabre reconnaît son incapacité à rassembler l'opposition

**L**e président de l'ANC, Jean-Pierre Fabre, est à l'assaut des médias ces derniers jours. Dans ses sorties, le candidat du CAP2015 n'a pas manqué de décocher des flèches contre ses amis de l'opposition qu'il estime être à l'origine de son cuisant échec à l'élection présidentielle du 25 avril dernier. Apparemment, l'homme semble reconnaître que son échec n'est pas dû à une quelconque fraude électorale mais à la " ruse " de ses amis de l'opposition. " Je suis un combattant, on ne va jamais me faire accepter les ruses d'une certaine opposition ", a martelé le candidat du CAP2015 chez nos confrères de Radio Nana FM... **Suite à la page 3**

## Vœux du corps diplomatique au Chef de l'Etat :

## Faure Gnassingbé appelle à un engagement accru de la communauté internationale contre le terrorisme <sup>P.3,4</sup>



Le Président Faure Gnassingbé

### Grogne des transitaires non agréés au Port Autonome de Lomé :

## Le port de badges obligatoire de l'OTR, une exigence de l'UEMOA



Adédjé Kodzo, Commissaire aux douanes et aux droits indirects

## Plus de 1261 <sup>P.5</sup> badges déjà délivrés

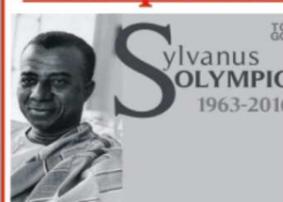
### Energie / Endettement de la CEET:



Gnadé Djétéli, DG CEET

## Les charges de ContourGlobal et les impayés de l'administration pointés du doigt <sup>P.5</sup>

### Politique de réconciliation du chef de l'Etat :



Sylvanus OLYMPIO 1963-2016

## 13 Janvier, jour ordinaire A quand le rapatriement des restes de Sylvanus Olympio ? <sup>P.3</sup>

## SANTÉ : La LCT invite les Togolais à s'abstenir de l'achat de l'Effergal pédiatrique 3%, jusqu'à nouvel ordre

Depuis quelques semaines, les rumeurs circulent sur le retrait du marché togolais de la totalité des lots de solution buvable Effergal pédiatrique 3%. Ce retrait est consécutive à une note adressée par le fabricant français UPSA suite à la mise en évidence d'un défaut de conditionnement des produits ayant une date d'utilisation antérieure à octobre 2018. Ce médicament est utilisé dans le traitement symptomatique des douleurs d'intensité légère à modérée et/ou des états fébriles des enfants.

Cette décision est prise en accord avec l'Agence Nationale de la Sécurité des Médicaments et produits de santé (ANSM) de France et aucune contamination n'a été constatée à ce jour.

Dans sa mission de veille citoyenne et de défense des consommateurs, la Ligue des Consommateurs du Togo (LCT), après ses investigations, a rendu publique une déclaration le 13 janvier 2016 à Lomé. Ceci dans le souci de situer les consommateurs et appeler les autorités en charge du secteur de la santé à plus de responsabilité, car la vie des millions de Togolais en dépend.

Selon Sogadji Emmanuel, président de la LCT, l'ANSM a rendu public sur son site web le 12 décembre 2015 la décision de rappel dudit produit et c'est le 28 décembre 2015, c'est-à-dire, deux semaines plus tard que le Directeur des Pharmacies, Laboratoires & Equipements Techniques, le Docteur Nyansa A. T. Atany a annoncé la décision de



retrait au Togo, ce qui constitue un retrait tardif. " Pendant ce temps, les pharmacies ont continué par vendre le produit et les parents par l'administrer aux enfants ", s'est-il plaint.

La Ligue est certaine que

beaucoup de parents continuent d'administrer ces produits à leurs enfants dans l'ignorance totale. Il urge à cet effet de communiquer autour de ce sujet en demandant aux parents qui détiennent ces produits de les retourner aux lieux

où les approvisionnements ont été enregistrés, tout en exposant les éventuelles manifestations en cas de contamination.

La Ligue des consommateurs du Togo invite l'ensemble des consommateurs à s'abstenir de l'achat et de l'administration de l'Effergal pédiatrique 3%, solution buvable + système doseur, flacon de 90ml jusqu'à ce que la lumière soit faite autour de cette affaire et que les lots retirés soient détruits selon la recommandation ferme du laboratoire de fabrication UPSA SAS.

Par ailleurs, elle lance un appel aux autorités sanitaires du Togo à divers niveaux à communiquer largement autour de cette affaire afin de sauvegarder la vie des populations.

Carole AGHEY

## La Société Civile veut redéfinir son image

La société civile regroupe l'ensemble des associations à caractère non gouvernemental et à but non lucratif. Il s'agit de l'auto-organisation de la société, en dehors de tout cadre institutionnel (au sens politique du terme), administratif ou commercial.

Au Togo, est-ce vraiment cette image que la population a de la société civile ? La question sera débattue au cours de la 1ère édition de la Journée Nationale de la Société Civile (JNSC) prévu pour les 19 et 20 janvier 2016 à Lomé. L'annonce a été faite le 13 janvier dernier au cours d'une conférence de presse à Lomé.

Cette Journée Nationale de la société civile au Togo est initiée par la Faïtière Nationale des Réseaux Régionaux du Togo (FNRR-Togo), l'Union des Organisations Non

Gouvernementales au Togo (UONGTO), la Fédération des Organisations Non Gouvernementales au Togo (FONGTO), avec l'appui financier de l'Union Européenne (UE), à travers le Projet d'Appui à la Société Civile et à la Réconciliation Nationale (PASCRENA).

L'objectif de la JNSC est de faire connaître les organisations de la société civile ainsi que leurs actions au profit des populations et surtout trouver une définition consensuelle de la société civile au Togo.

Selon M. Kanfitine Paul, président de la FNRR-Togo, les apports de la société civile en matière de développement sont colossaux et indéniables. " Il importe de mieux connaître ses initiatives, formelles ou non, qui embrassent des thématiques diverses et variées pour reconnaître à sa juste valeur la contri-



La table d'honneur au cours de la conférence de presse

bution de ces acteurs de développement qui participent de manière très significative à l'avancement du pays dans tous les domaines ", a-t-il précisé

Au cours de ces deux jours, il y aura un atelier de réflexion pour une définition consensuelle de la société civile au Togo; une exposition du potentiel des

organisations de la société civile et un débat radiophonique et télévisé sur la JNSC.

" Très peu de nos efforts sont connus de la population togolaise, c'est ce constat qui nous a poussé à organiser cette 1ère édition ", a laissé entendre M. Nutepe Koffi Elom, directeur exécutif de FONGTO.

Selon M. Batawila Gabriel, président du conseil d'administration de l'UONGTO, les activités de cette 1ère édition sont limitées à Lomé en attendant d'étendre progressivement les prochaines éditions aux autres villes et à l'ensemble du pays.

Présent à ce rendez-vous, M. Antoine Viart, chef de projet PASCRENA, a salué l'organisation de la JNSC dont la "pertinence ne fait aucun doute et qui nous paraît fondamentale", a-t-il souligné.

Une étude a montré que la Banque Africaine de Développement (BAD) et les ONG togolaises ont mobilisé près de 180 milliards de FCFA durant ces cinq dernières années au profit des populations.

Notons que l'élection est l'un des événements principaux où la société civile se trouve mobilisée, notamment à travers l'éducation de l'électeur.

Carole AGHEY

## Convention des PME Chine - Afrique :

### Une aubaine pour les opérateurs économiques togolais

Le Togo, à l'instar de beaucoup de pays africains, a noué depuis un certains temps des relations commerciales privilégiées avec la Chine. Après le Sommet Chine-Afrique tenu récemment en Afrique du Sud les opérateurs économiques africains dont ceux togolais sont encore une fois invités à prendre part à la Convention des Petites et Moyennes Entreprises (PME) Chine - Afrique à Shanghai qui se déroulera du 11 au 13 avril prochain.

Cette rencontre internationale qui réunira pas moins de 3000 entreprises chinoises et africai-

nes, est une plate-forme de partage d'expériences, d'opportunités d'investissements et de partenariats. Elle vise essentiellement à consolider et à pérenniser les relations commerciales entre les pays africains et le géant asiatique en matière de commerce.

Pour la Chambre de Commerce et d'Industrie du Togo (CCIT), cette convention est une aubaine que les opérateurs économiques togolais doivent saisir pour s'ouvrir à d'autres opportunités d'affaires.

Relevant que la date limite des inscriptions est fixée au 19 février 2016, les responsables de la CCIT invitent les opérateurs économiques nationaux à s'inscri-



re massivement afin de bénéficier de l'expertise et des expériences des entreprises chinoises à travers des rencontres individuelles (B to B) entre les acheteurs, les fournisseurs ou encore entre les

investisseurs.

Il est également prévu des visites d'entreprises et une visite à la foire de Canton qui devrait s'ouvrir le 15 avril 2016.

JPB

CHRONIQUE de la Semaine

63 Rue Bekpo, Tokoin Ouest  
Récépissé n°0338/05/03/08  
15 BP : 82 Lomé - Togo  
Tél: 23 20 92 75 / 90 01 21 69

Directeur de la Publication

ALIZIOU ESSODINA  
90 01 21 69

REDACTION

Carole AGHEY

A. KAPO

B. Talom.

Jean-Pierre B.

Espoir D.

Pierre AGBANDA

Imprimerie St Louis  
Tirage : 2000 ex.

# Jean-Pierre Fabre reconnaît son incapacité à rassembler l'opposition

*Le président de l'ANC, Jean-Pierre Fabre, est à l'assaut des médias ces derniers jours. Dans ses sorties, le candidat du CAP2015 n'a pas manqué de décocher des flèches contre ses amis de l'opposition qu'il estime être à l'origine de son cuisant échec à l'élection présidentielle du 25 avril dernier. Apparemment, l'homme semble reconnaître que son échec n'est pas dû à une quelconque fraude électorale mais à la " ruse " de ses amis de l'opposition. " Je suis un combattant, on ne va jamais me faire accepter les ruses d'une certaine opposition ", a martelé le candidat du CAP2015 chez nos confrères de Radio Nana FM.*



Jean-Pierre Fabre, président de l'ANC

Jean-Pierre Fabre fait savoir que le CAR qui a appelé au boycott du scrutin du 25 avril 2015, a utilisé la ruse pour dissuader les militants de l'opposition de porter leur choix sur lui à travers le slogan " pas de réformes pas d'élection ". Cette campagne, selon le président de l'ANC, est à l'origine de sa débâcle électorale. " Tantôt, ils étaient favorables à la candidature unique de l'opposition mais quand ils ont su que cela allait jouer à l'avantage de Jean-Pierre Fabre, ils ont fait un revirement spectaculaire en sortant le slogan : " Pas de réformes, pas d'élection ", fulmine l'ancien protégé de Gilchrist Olympio.

Jean-Pierre Fabre a-t-il raison de se lamenter ainsi ? Assurément pas, car au lieu de s'en prendre à ses collègues de l'opposition, il devrait plutôt se demander s'il n'est pas à l'origine de cette situation. Le slogan " pas de réformes, pas d'élection " était une chanson commune de toute l'opposition, y compris l'ANC. L'on se souvient encore que les partis d'opposition accompagnés de quelques organisations de défense des droits de l'homme marchaient à l'unisson de Bè-Gakpoto jusqu'à Akassimé ou à la plage en clamant " pas de réformes, pas d'élection ".

Jean-Pierre Fabre était souvent en tête du cortège et martelait sur les médias " pas de réformes, pas d'élection ". C'est curieux qu'il accuse aujourd'hui le CAR d'avoir démobilisé les militants avec ce slogan.

En réalité, c'est plutôt le CAR qui se demande pourquoi subitement l'ANC a fait volte-face pour annoncer sa participation au scrutin alors

que la revendication principale de toute l'opposition d'opérer les réformes avant les élections n'avait pas été satisfaite.

C'est à cette interrogation que le président du MRC, Abass Kaboua, a apporté la réponse dans son mémorandum. Le président du MRC a révélé que Jean-Pierre Fabre a encaissé 3,5 milliards de FCFA auprès de Bolloré, des présidents Alassane Ouattara de la Côte d'Ivoire et John Mahama du Ghana.

C'est ce pactole encaissé qui a motivé le président de l'ANC à prendre activement part au scrutin, selon Abass Kaboua. Est-il encore raisonnable que Jean-Pierre Fabre accuse le CAR d'avoir utilisé

le slogan commun de l'opposition, " pas de réformes, pas d'élection ", pour démobiliser les militants ? C'est plutôt l'ANC qui doit donner des

explications au CAR sur les raisons qui l'ont motivé à participer à ce scrutin.

## Jean-Pierre Fabre annonce son incapacité à rassembler l'opposition

Dans une intervention sur Radio Kanal FM, le président de l'ANC a exprimé son incapacité à mobiliser l'opposition en tant que son chef de file. " Ceux qui disent que je suis incompetent pour travailler, ne reconnaissent pas le Chef de file de l'opposition et vous voulez que je les rassemble ?... Je ne vais pas rassembler ceux qui ne le veulent pas". Cet aveu d'échec de Jean-Pierre Fabre montre clairement son incompetence doublée de son arrogance et son mépris qui sont autant de facteurs de division de l'opposi-

tion. Jean-Pierre Fabre doit le savoir et changer de méthode.

Les observateurs de la scène politique reconnaissent que le parti ennemi de l'ANC reste le CAR. Or le CAR est la deuxième force politique de l'opposition après l'ANC. Face à l'antagonisme entre les deux partis, est-il possible à l'ANC seule ou même accompagnée de quelques petits partis de remporter un scrutin?

Jean-Pierre Fabre doit en toute humilité reconnaître ses propres tares qui aujourd'hui amenuisent ses chances d'accéder à la magistrature suprême. Son cuisant échec à l'élection du 25 avril dernier est dû à son arrogance et à son mépris envers ses camarades de l'opposition.

Aliziou Dominique

## Vœux du corps diplomatique au Chef de l'Etat :

### Faure Gnassingbé appelle à un engagement accru de la communauté internationale contre le terrorisme

*Les ambassadeurs accrédités au Togo ont présenté mardi dernier leurs vœux de nouvel an au Président de la République, Faure Essozimna Gnassingbé. C'est le vice-doyen du corps diplomatique, le diplomate*

*gabonais, Minko Mi Nsem Sylvère Aboubakar, qui a, au nom de ses collègues, rendu " un vibrant hommage au peuple togolais pour sa maturité politique.. " avant de passer en revue les réussites du Togo depuis l'accession de*

*Faure Gnassingbé à la magistrature suprême.*

" On ne peut que rendre un vibrant hommage au peuple togolais pour la maturité politique et démocratique dont il a

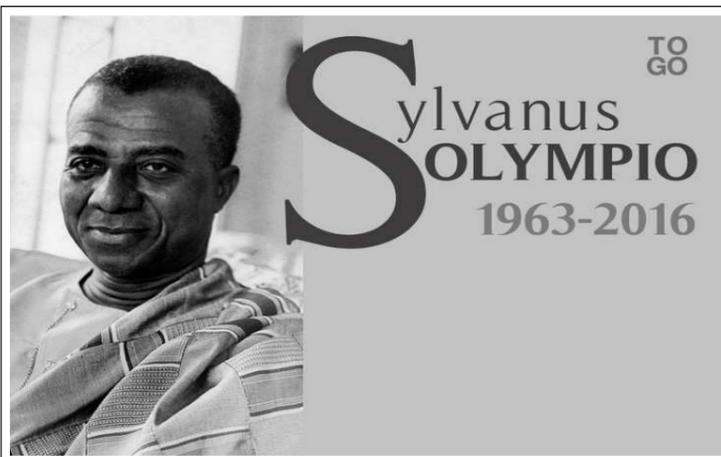
Suite à la page 4

## Politique de réconciliation du chef de l'Etat :

### 13 Janvier, jour ordinaire A quand le rapatriement des restes de Sylvanus Olympio ?

*Le 13 janvier est une date mémorable dans l'histoire du Togo. Cette date était diversement interprétée et divisait les Togolais : jour de libération pour les uns et jour de deuil pour d'autres. L'on se rappelle que le 13 janvier 1963, l'Afrique francophone, au lendemain des indépendances, connaissait son premier coup d'Etat militaire perpétré au Togo, et qui s'est soldé par la mort du premier président de la République, Sylvanus Olympio.*

C'est également le 13 janvier 1967 que le général Eyadéma accédait au pouvoir. Jusqu'en 2005, le 13 janvier était une fête nationale qui donnait lieu à des parades militaires, danses folkloriques et tout ce qui va avec. Mais à son arrivée au pouvoir en 2005, le président Faure Gnassingbé a



souhaité faire de ce jour un moment de prière et de recueillement qui rassemble tous les Togolais. A cette date, tous les Togolais sont en effet invités au recueillement et à la prière pour le repos de l'âme du Père de l'Indépendance du Togo, une manière pour le président Faure de réconcilier les Togolais entre eux, une réconciliation qui devrait se consolider avec le rapatriement des cendres du père de l'indépendance.

## Qu'en est-il du rapatriement des restes de Sylvanus Olympio ?

Il y a exactement cinquante trois ans que le premier président du Togo, Sylvanus Olympio, a disparu mais son corps repose encore à Agoué, dans le Bénin voisin.

Son rapatriement annoncé comme une réhabilitation de

cette figure de l'histoire de notre pays se fait toujours attendre. La Commission Vérité, Justice et Réconciliation (CVJR) a, dans ses recommandations, demandé le rapatriement des cendres de Sylvanus Olympio. Ce qui répond justement au vœu exprimé par les nouvelles autorités du pays. Mais jusqu'à ce jour, les Togolais continuent d'attendre ce geste qui tarde à se concrétiser, on ne sait pour quelle raison.

En attendant ce grand jour, une messe s'est déroulée hier matin à Lomé suivie d'un dépôt de gerbe à Agoué (Bénin) où repose l'illustre disparu. Comme l'a souhaité le chef de l'Etat, vivement que les restes du père de l'indépendance soient rapatriés dans notre pays afin que les Togolais puissent lui rendre un hommage mérité.

Espoir

**Front social / Le ministre Gilbert Bawara :**

**Le Gouvernement veut promouvoir le dialogue social**

*Invité spécial au journal de la Télévision nationale, le dimanche dernier, le ministre de la Fonction publique, Gilbert Bawara, a réitéré la volonté du gouvernement de promouvoir le dialogue social ; ceci afin d'harmoniser les points de vue et éviter au pays des situations de tensions sociales.*

Selon le ministre Bawara, les plus hautes autorités du pays accordent du crédit aux discussions entre le gouvernement et les syndicats des travailleurs, maillon essentiel dans la construction de l'édifice national. C'est dans cette optique que le gouvernement garde allumée la flamme des discussions enclenchées depuis bien de temps et qui se ravive lors des consultations régulières, notamment avec les syndicats des travailleurs.

C'est certainement parce que le gouvernement prend à bras le corps cette question essentielle du dialogue avec le monde des travailleurs que la Synergie des Travailleurs du Togo (STT), considérée par certains observateurs comme la "branche extrémiste" des syndicats, a dû revoir ses positions "guerrières". Elle a exigé de ses membres un travail de qualité qui doit refléter les droits réclamés.

On ne peut alors passer



Gilbert Bawara, ministre de la Fonction publique

sous silence les récriminations des usagers de l'administration publique. Ceux-ci expriment dans leur grande majori-

té leur insatisfaction au sujet des services à eux rendus par l'administration. C'est ce que les journées portes ouvertes de l'administration togolaise ont tenté de corriger.

Récemment, le gouvernement a une fois encore accor-

dé des avantages aux travailleurs, notamment à travers le statut particulier de la fonction publique qui a converti les différents avantages promis et réalisés par le gouvernement aux bénéficiaires des travailleurs.

Le ministre Bawara a, dans la foulée, annoncé également l'ajout d'une nouvelle catégorie par le statut de la fonction publique afin de résoudre les problèmes de classement de certains diplômés dans l'administration. Une annonce qui devrait mettre sous éteignoir les nombreux conflits liés au classement de certains agents de la fonction publique détenteurs de certains diplômes, notamment les BTS, la licence classique et les diplômes technologiques.

JPB

**Vœux du corps diplomatique au Chef de l'Etat : Faure Gnassingbé appelle à un engagement accru de la communauté internationale contre le terrorisme**

Suite de la page 3

fait preuve avant, pendant et après le scrutin présidentiel du mois d'avril 2015. Les différents messages de paix, d'unité, de cohésion, du vivre ensemble, de respect et de patriotisme entendus durant cette période honorent le Togo et prouvent par ailleurs que le grand peuple togolais est plus que jamais déterminé à œuvrer pour le développement socio-économique de son pays pour l'avènement d'un Togo émergent", a déclaré Minko Mi Nseme Sylver Aboubakar, ambassadeur du Gabon et vice-doyen du corps diplomatique.

Relevant l'engagement du Président Faure Gnassingbé dans le combat contre Ebola, le vice-doyen des diplomates accrédités au Togo s'est félicité de la politique initiée par le chef de l'Etat en faveur de la croissance et de la lutte contre la pauvreté. Le diplomate gabonais reste en admiration face au projet d'intégration de la finance inclusive dans les politiques de développement, avec en toile de fond, la nécessité de sortir deux (2) millions de personnes de l'extrême pauvreté d'ici 2018. Il s'est également réjoui du dynamisme de la diplomatie togolaise avec l'implication de plus en plus forte du Togo au sein des instances régionales et dans la lutte contre l'insécurité.

Le vice-doyen des ambassadeurs a, pour finir, marqué son soutien à la tenue prochaine à Lomé d'une conférence sur la sécurité maritime, rencontre organisée par le gouvernement togolais et l'Union Africaine (UA).

En réponse à ces vœux, le Président Faure Gnassingbé



Minko Mi Nseme Sylver Aboubakar, vice-doyen du corps diplomatique

tout en reconnaissant que " nous vivons désormais dans un monde devenu incertain et instable, où les menaces et les atteintes à la paix et à la sécurité sont quotidiennes et permanentes ", a rappelé que " 2015 aura incontestablement été une année d'épreuves et de défis ".

" L'année 2015 a connu par la suite un déferlement d'actes terroristes de grande ampleur, de violences meurtrières, d'attaques et d'attentats sanglants et dévastateurs, notamment au Nigéria, au Mali, au Kenya, en Tunisie et dans d'autres parties du monde. Elle s'est malheureusement achevée comme elle avait commencé, avec de nouvelles vagues d'attentats, dont les plus effroyables restent ceux du 13 novembre dernier à Paris. Ainsi donc, l'extrémisme et l'intolérance n'ont épargné aucun continent. Nous vivons désormais dans un monde devenu incertain et instable, où les menaces et les atteintes à la paix et à la sécurité sont quotidiennes et permanentes ", a-t-il souligné.

Face à l'effondrement de la Libye, le chef de l'Etat togolais lance un appel à la mobilisation

et un engagement accru de la communauté internationale contre le terrorisme.

Le Président Faure n'a pas manqué de saluer " la maturité politique dont le peuple togolais a fait preuve à l'occasion de l'élection présidentielle qui est un motif légitime de fierté et de satisfaction. " Elle traduit, selon lui, " l'aspiration des Togolais à l'unité et à la concorde ainsi que notre détermination collective à poursuivre le processus de réconciliation dans la cohésion et la stabilité ". Il a saisi l'occasion pour remercier le Système des Nations Unies (SNU) et les autres partenaires au développement qui ont apporté leur aide pour l'organisation du scrutin.

Faure Gnassingbé a, pour finir, rappelé la nécessité de mobiliser les ressources et les moyens afin d'offrir des lendemains meilleurs au peuple togolais à travers un meilleur accès aux infrastructures et aux services de base, sans oublier l'amélioration de l'accès des jeunes à l'emploi et l'amélioration des conditions de vie des populations.

JPB

**Fait divers**

**MAUDIT PANTALON**

*En Afrique et plus précisément chez nous au Togo, nombreuses sont les ethnies qui exigent que les cérémonies nuptiales se fassent conformément aux us et coutumes du milieu. Edjilépognè, un jeune comptable de son état n'a pas souhaité se soustraire à la règle. Mais la cérémonie qu'il a soigneusement préparée, a malheureusement tourné au vinaigre.*

Pourtant, tout était bien planifié pour offrir à la cérémonie de demande de main de sa fiancée, un cachet spécial. Et pour cause, le pantalon de notre compatriote a trahi sa volonté, son amour et sa détermination à épouser la tendre, la douce et l'admirable Adjoa, comme il l'appelle affectueusement.

En effet, les choses avaient commencé comme le voulait le prétendant et elles évoluaient à la grande satisfaction des parents du " futur couple ", lorsque, contre toute attente, le pantalon céda, mettant à nu les fesses du pauvre Edjilépognè juste au moment fatidique des civilités devant un monde fou réuni pour la circonstance chez Loryè, papa légitime d'Adjoa. C'est d'ailleurs sur la demande express de ce dernier que la future belle famille a souhaité que le gendre fasse sa présentation.

Très jeune mais déjà robuste, Edjilépognè est aussi beau et élégant. Il s'était à l'occasion, bien paré pour exhiber sa fortune et séduire l'assistance. Il portait un pantalon blanc et une chemise noire. Il avait complété son " dedans " avec une cravate bleue et une paire de chaussures rouges, modèle " griffes de biche ".

Au moment de se présenter à l'assistance, il s'était levé de son fauteuil sous un tonnerre d'applaudissements et s'était dirigé dans un premier temps vers sa belle-mère pour s'incliner très respectueusement devant elle et lui rendre ses civilités. Il s'apprêtait à faire autant au papa de sa dulcinée lorsqu'à la surprise générale, son pantalon craqua, dévoilant son slip et ses pauvres fesses. Pris de honte, il s'est éclipsé pour ne plus jamais réapparaître.

Triste, n'est-ce pas ?

B.TALOM

**Energie / Endettement de la CEET:****Les charges de ContourGlobal et les impayés de l'administration pointés du doigt**

*Les débats lors du vote du budget de l'année 2016 par les parlementaires togolais ont ouvert la voie à une polémique qui ne cesse d'enfler. Il s'agit de l'état des finances de certaines sociétés d'Etat, notamment la Compagnie Energie Electrique du Togo (CEET), une société publique ayant le monopole de la commercialisation de l'énergie électrique au Togo. Si les détracteurs du DG Gnané Djétéli font croire que c'est une mauvaise gestion qui est à l'origine de l'endettement de la société, la réalité est toute autre.*

Selon le Commissaire général du gouvernement, la CEET tourne au ralenti depuis que " l'héritage", des dépenses de l'ordre de 16 à 17 milliards de francs CFA par an, de l'hydre de ContourGlobal a été confié à la CEET... Le prix du KWH connaîtrait une hausse si cette société avait les commandes en mains ; mais elle se voit opposer un veto de la part du Président Faure Gnassingbé qui ne veut pas en rajouter aux charges déjà insupportables des Togolais.

C'est un secret de Polichinelle : la CEET tourne au ralenti, même à perte. Alors que dans un passé récent, la CEET avait fait des bénéfices de l'ordre de trois (03) milliards de nos francs et que l'on s'attendait à une amélioration l'année d'a-

près, les recettes de cette société ont commencé par baisser de manière drastique depuis que l'ardoise salée du géant ContourGlobal S.A s'est rajoutée à sa facture.

Selon le commissaire du gouvernement, la CEET a une dette de 38 milliards de francs CFA envers ses fournisseurs. Elle contribuera néanmoins en 2016 à hauteur de 1,218 milliard de francs CFA au titre de l'impôt sur les sociétés contre 1,177 milliard en 2015, soit une augmentation de 3,5 %.

Selon les documents officiels, la CEET a perdu, en 2015, sept (07) milliards de FCFA et selon les résultats prévisionnels déficitaires en 2016, elle ne pourra pas apporter sa contribution au budget de l'Etat au titre des prévisions de dividendes.

**L'hydre ContourGlobal S.A**

Malgré les charges propres de la CEET, cette société pouvait apporter quelque chose de plus à l'économie nationale puisqu'il y a eu beaucoup d'innovations depuis l'arrivée de l'équipe dirigeante actuelle. Mais les choses ont commencé par s'enlisier depuis la signature du contrat liant la CEET à la société ContourGlobal. Bien que ContourGlobal fournit à la CEET un complément en énergie nécessaire, sa prise en charge revient très chère.

Par un contrat d'achat/vente



Dr Gnané Djétéli, DG de la CEET

d'énergie, la CEET reste l'acheteur unique de ContourGlobal mais devrait non seulement prendre en charge l'achat des combustibles (contrat de type Take or Pay) mais également les charges fixes relatives à l'énergie garantie par la centrale estimées à hauteur de 16 voir 17 milliards de FCFA par an. Aussi, le KWH acheté à ContourGlobal à 250 FCFA est revendu à 140 FCFA par la CEET. Ce qui contribue énormément à alourdir les dépenses de la CEET.

Pire encore, les avantages fiscaux et douaniers liés aux investissements dont bénéficie ContourGlobal et qui devraient revenir de droit à la CEET (puisque l'achat de combustibles lui revient), ne lui sont pas concédés ; ce qui alourdit davantage les dépenses de la

CEET vis-à-vis de celle-ci.

Comme si cela ne suffisait pas, la CEET devrait faire face à d'autres aléas. Au 30 septembre 2015, la dette de l'administration générale envers la CEET s'élève à 16,9 milliards de FCFA dont 16,1 milliards de FCFA de factures impayées d'énergie et de travaux. Et au même moment, la société honore régulièrement ses dettes fiscales et douanières ordinaires envers l'Etat. La CEET doit également faire face à des pertes techniques et commerciales de l'ordre de 20 milliards de FCFA par an.

**Augmenter le prix du KWH ou s'engloutir ?**

Face à cette situation jugée désastreuse par plusieurs observateurs, une seule issue s'offre à la CEET : pratiquer la vérité des

prix du KWH, ce qui suppose de redresser le KWH à son prix d'achat au moins puisqu'aucun " accord de compensation n'est envisagé avec l'Etat ".

Cette solution n'a pas l'assentiment des plus hautes autorités du pays qui ne veulent pas en rajouter à la vie suffisamment chère. " Pour des raisons sociales, le prix du kilowattheure facturé par la CEET est fixé par le gouvernement ; cette situation ne permet pas à la CEET de couvrir ses charges ; elle enregistre donc d'année en année, des résultats déficitaires ", a expliqué le ministre de l'Economie et des Finances, Adji Otèth Ayassor.

Face à cette dure réalité, la CEET se tourne vers les emprunts qui s'élèvent à ce jour à 65 milliards de FCFA et dont le remboursement se fera par les revenus des consommations d'énergie électrique des nouveaux abonnés.

Pour redresser la situation déjà embarrassante dans le secteur énergétique, il a été procédé à un remaniement des membres du Conseil d'administration de la CEET, mais les mêmes causes produisant les mêmes effets, il serait difficile voire impossible à cette nouvelle équipe de faire des résultats dans ces conditions.

**Affaire à suivre...**  
JPB

**Grogne des transitaires non agréés au Port Autonome de Lomé :****Le port de badges obligatoire de l'OTR, une exigence de l'UEMOA**  
**Plus de 1261 badges déjà délivrés**

*Pour permettre aux courtiers, et autres usagers des services douaniers portuaires, aéroportuaires et terrestres de bien mener leurs activités et en toute sécurité, des badges professionnels d'identification ouvrant l'accès aux différentes infrastructures dédiées ont été conçus pour la cause et délivrés aux demandeurs. Dans le même sens, l'Office Togolais des Recettes (OTR) a institué le port de badges obligatoire qui est entré en vigueur depuis le 1er janvier 2016. A la date du 31 décembre 2015, 1261 badges ont été délivrés.*

Les objectifs visés par cette mesure sont entre autres : la sécurisation de la chaîne logistique nationale et internationale en matière d'importation et d'exportation des marchandises ; la sécurisation des recettes de l'Etat ; la protection des importateurs et exportateurs de marchandises des actes d'escroquerie ; la sécurisation de l'environnement immédiat des opérations de dédouanement contre les attaques et crimes terroristes ou

autres éventuels.

Malgré l'effectivité du port des badges et les demandes d'établissement de ce document qui ne cessent de parvenir à l'office, les transitaires non agréés ne disposant pas du précieux sésame manifestent pour exiger l'annulation de cette mesure ou la conception d'un badge anonyme. Qu'est-ce qui a donc motivé l'OTR à prendre cette mesure ?

Toutes les mesures appliquées par l'office comme le Tarif Extérieur Commun (TEC), l'attribution des agréments aux concessionnaires matérialisés par le port de badges obligatoire sont des exigences de l'UEMOA (Union économique et monétaire ouest africaine). Selon les textes de l'UEMOA, nul ne peut faire profession d'accomplir pour autrui les formalités de douanes s'il n'a été agréé comme commissionnaire en douane. La mesure de l'OTR tire donc son fondement des textes suivant :

- le règlement n°09/2001/CM/UEMOA du 26 novembre 2001 portant adoption du code des douanes de l'UEMOA, notamment en son

article 80, en ce qui concerne les personnes habilitées à déclarer en détail les marchandises ;

- Le règlement N°10/2008/CM/UEMOA du 26 septembre 2008 relatif aux conditions d'agrément et d'exercice des commissionnaires en douanes ;

- La loi n°2014-003 du 28 avril 2014 portant code des douanes nationales en ses articles 79 et suivants relatifs aux courtiers en douanes et déclarants.

Comment obtenir l'agrément de commissionnaire en douane ?

Les conditions d'obtention de l'agrément à la profession de commissionnaire en douane se résument en trois points essentiels, à savoir la constitution en personne morale sous forme de société à capital entièrement libéré ; la souscription à un cautionnement auprès d'une banque agréée à titre de garantie générale et le respect de certains critères tenant aux pétitionnaires et aux personnes habilitées à signer les déclarations en douanes.



Adéjé Kodzo, Commissaire aux douanes et aux droits indirects

Le port de badge obligatoire, un processus inclusif de tous les acteurs

La décision de l'OTR d'appliquer le port obligatoire de badges d'accès aux bureaux dédiés aux opérations douanières est le fruit d'un long processus débuté en mars 2015 et qui a inclus tous les acteurs du secteur concerné. Des réunions se sont tenues avec les agréés d'une part pour recueillir les propositions sur les conditions d'attribution et d'utilisation des badges d'accès, et les déclarants d'autre part dans le but de faire comprendre l'impor-

tance de cette mesure et faciliter son application.

De même, dans le souci de faire accepter cette mesure par tous, l'OTR a consenti, à la demande de l'Union des Professionnels Agréés en Douanes (UPRAD), de repousser de quatre mois, son entrée en vigueur initialement fixée au 1er septembre 2015, afin de permettre à cette association de sensibiliser les déclarants.

Outre cette concession faite à l'UPRAD, le comité de direction de l'office, à la demande de cette

**Suite à la page 7**

**Les maladies non transmissibles: (2)****A la découverte des maladies cardiovasculaires**

**Les maladies cardiovasculaires regroupent l'ensemble des maladies du cœur et des vaisseaux sanguins. Elles concernent le muscle cardiaque, les artères, les valves, les vaisseaux cérébraux et les vaisseaux des membres inférieurs et de l'aorte.**

Elles proviennent d'un défaut d'irrigation sanguine du cerveau. 80% des AVC sont ischémiques (thrombose d'un vaisseau cérébral ou embolie d'un caillot dans un vaisseau cérébral), 20% sont hémorragiques. Une occlusion (obturation) dont les effets durent moins de 24 heures provoque un accident ischémique transitoire. Une occlusion dont les effets persistent plus de 24h provoquent un accident vasculaire cérébral (AVC).

Nous avons cinq maladies cardiovasculaires les plus courantes, à savoir : l'infarctus du myocarde et l'angine de poitrine, l'accident vasculaire cérébral (AVC), les cardiomyopathies, l'insuffisance cardiaque et les troubles du rythme cardiaque.

En matière de maladies cardiovasculaires, les hommes et les femmes ne sont pas égaux. Les risques de développer un problème sont en effet plus élevés chez la gent masculine. Mais au-delà de cette inégalité controversée, des risques spécifiquement féminins existent.

Les maladies cardio-vasculaires sont la première cause de mortalité dans le monde: chaque année plus de personnes meurent en raison de maladies cardio-vasculaires. On estime à 17,5 millions le nomb-

re de décès imputables aux maladies cardio-vasculaires, soit 31% de la mortalité mondiale totale. Parmi ces décès, on estime que 7,4 millions sont dus à une cardiopathie coronarienne et 6,7 millions à un AVC (chiffres 2012).

Plus de trois quarts des décès liés aux maladies cardiovasculaires interviennent dans des pays à revenu faible ou intermédiaire. Sur les 16 millions de décès survenant avant l'âge de 70 ans et liés à des maladies non transmissibles, 82% se produisent dans des pays à revenu faible ou intermédiaire et 37% sont imputables aux maladies cardiovasculaires.

Il est possible de prévenir la plupart des maladies cardiovasculaires en s'attaquant aux facteurs de risque comportementaux - tabagisme, mauvaise alimentation et obésité, sédentarité et utilisation nocive de l'alcool - à l'aide de stratégies à l'échelle de la population.

**Que sont les maladies cardiovasculaires?**

Elles constituent un ensemble de troubles affectant le cœur et les vaisseaux sanguins, qui comprend :

- les cardiopathies coronariennes (touchant les vaisseaux sanguins qui alimentent le muscle cardiaque)
- les maladies cérébro-vasculaires (touchant les vaisseaux sanguins qui alimentent le cerveau)
- les artériopathies périphériques (touchant les vaisseaux sanguins qui alimentent les bras et les jambes)
- les cardiopathies rhumatis-

males, affectant le muscle et les valves cardiaques et résultant d'un rhumatisme articulaire aigu, causé par une bactérie streptocoque

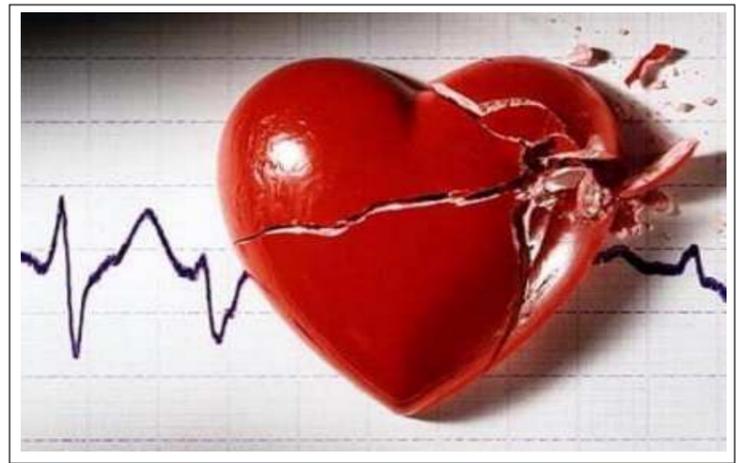
- les malformations cardiaques congénitales (malformations de la structure du cœur déjà présentes à la naissance)

- les thromboses veineuses profondes et les embolies pulmonaires (obstruction des veines des jambes par un caillot sanguin, susceptible de se libérer et de migrer vers le cœur ou les poumons).

Les infarctus et les accidents vasculaires cérébraux sont généralement des événements aigus principalement dus au blocage d'une artère empêchant le sang de parvenir au cœur ou au cerveau. Leur cause la plus courante est la constitution d'un dépôt gras sur les parois internes des vaisseaux sanguins alimentant ces organes. Les accidents vasculaires cérébraux peuvent aussi résulter du saignement d'un vaisseau sanguin cérébral ou de caillots.

Il existe aussi un certain nombre de déterminants sous-jacents des maladies cardiovasculaires. Ils proviennent des principales évolutions sociales, économiques et culturelles - la mondialisation, l'urbanisation et le vieillissement de la population. D'autres déterminants des maladies cardiovasculaires sont la pauvreté, le stress et les facteurs héréditaires.

**Les maladies cardiovasculaires constituent-elles un problème de développement pour les pays à revenu faible ou intermédiaire?**



Plus des trois quarts des décès par maladie cardiovasculaire dans le monde surviennent dans des pays à revenu faible ou intermédiaire. Les habitants des pays à revenu faible ou intermédiaire ne peuvent souvent pas bénéficier des programmes intégrés de soins de santé primaires pour la détection précoce et le traitement des personnes à risque par rapport aux habitants des pays à revenu élevé. De ce fait, ils meurent plus jeunes de maladies cardiovasculaires ou d'autres maladies non transmissibles, souvent dans leurs années les plus productives.

**Comment réduire la charge des maladies cardiovasculaires?**

L'OMS a recensé des interventions très efficaces et économiques qu'il est possible de mettre en œuvre même là où les ressources sont rares pour lutter contre les maladies cardiovasculaires. Elles comprennent deux volets: à l'échelle de la population et à l'échelle individuelle, et il est recommandé de les combiner afin de réduire la très forte charge que représentent les maladies cardio-

vasculaires.

Parmi les exemples d'interventions à l'échelle de la population pouvant être appliquées pour réduire l'occurrence des maladies cardiovasculaires figurent notamment:

- des stratégies complètes de lutte antitabac;
- des politiques de taxation des produits alimentaires riches en graisses, en sucre et en sel;
- l'aménagement de voies piétonnes et de pistes cyclables pour augmenter l'activité physique de la population;
- des stratégies tendant à réduire l'usage nocif de l'alcool;
- la fourniture de repas sains dans les écoles.

Les retombées de ces interventions sont, pour la plupart, indépendantes mais lorsqu'on y associe le sevrage tabagique, on peut prévenir près de 75% des accidents vasculaires récurrents. À l'heure actuelle, il existe de grandes disparités dans la mise en œuvre de ces interventions, en particulier au niveau des soins de santé primaires.

**Action de l'OMS**

Sous la direction de l'OMS, l'ensemble des États Membres (194 pays) ont souscrit en 2013, à des mécanismes mondiaux permettant de réduire la charge évitable des maladies non transmissibles, et notamment au Plan d'action mondial de l'OMS pour la lutte contre les maladies non transmissibles 2013-2020.

Ce plan vise à réduire de 25% d'ici 2025 le nombre de décès prématurés liés aux maladies non transmissibles moyennant neuf cibles mondiales volontaires. Deux d'entre elles portent directement sur la lutte contre les maladies cardiovasculaires.

L'Assemblée générale des Nations Unies convoquera en 2018 une troisième réunion de haut niveau sur les maladies non transmissibles afin de faire le point des progrès accomplis par les pays pour atteindre les cibles mondiales volontaires d'ici 2025.

**Carole AGHEY**

**Eda**

**Littérature :****"Victime de mon nom", le 2e roman d'Alexandre Goli présenté à la presse**

**Vendredi dernier, le journaliste au quotidien national Togo presse et écrivain Alexandre Goli a présenté à la presse à l'Université de Lomé son deuxième roman intitulé "Victime de mon nom".**

Composé de 167 pages éclatés en huit chapitres, ce roman dénonce les inégalités sociales créées entre les hommes, les injustices dans nos sociétés qui se traduisent par le clanisme et le favoritisme. M. Goli Alexandre est chercheur en Lettres moderne à l'Université de Lomé où il présente une thèse de doctorat en littérature africaine et comparée. Bien avant ce roman, il



**Alexandre Goli**

avait déjà publié un premier roman intitulé "Baiser de Judas".

**Résumé de l'œuvre**

L'histoire que relate l'œuvre concerne deux personnages : le héros Nasseem et l'héroïne Nyemata confrontés à des situations quasi-similaires. Le

premier remplacé manu militari lors d'une mission effectuée pour le compte de la SIO (Optimum International Society) par Hamel, le frère cadet du directeur unique de la société d'investissement au sein de laquelle il travaillait. Cette décision a été prise par le DG Gbléaménou qui a voulu faire profiter indument à son frère les bénéfices d'une mission soupçonnée d'être juteuse.

L'héroïne quant à elle, a été recalée à un concours d'entrée à l'Ecole Internationale d'Alphabétisation alors que des indices laissaient entrevoir

qu'elle avait été présélectionnée au départ. Elle constate que sa place a été réservée à un autre qui a bénéficié des combines des responsables de l'établissement. Ces situations d'injustices connaîtront des suites rocambolesques.

Solidaire dans leurs malheurs, les deux personnages spoliés décident de constituer une rébellion pour se venger contre leurs bourreaux et faire régner la justice dans leur société. Parviendront-ils au bout de leur rébellion dans une société écrasée par une injustice indescriptible ? Leur révolution connaîtra des péripéties insoupçonnées que les lecteurs découvriront.

# Reprise des activités à WACEM et à FORTIA

Les machines de la cimenterie WACEM et FORTIA basée à Tabligbo dans la préfecture de Yoto ont commencé à tourner de nouveau ce lundi 11 janvier 2016. Les employés ont repris les activités sur le site.



Les Dg de WACEM (g)

et FORTIA (dt)

A l'origine de la cessation des activités, le soutien des employés à leurs camarades contractuels qui réclament de meilleures conditions de travail et de vie depuis l'incendie d'une citerne le 30 juin 2015 qui a occasionné la mort de cinq personnes. Ils s'interrogent sur leur sort depuis ce drame. Les ouvriers de WACEM et FORTIA avaient entamé depuis fin octobre-début novembre une grève illimitée pour réclamer l'amélioration de leurs conditions de travail.

Cette reprise du travail intervient à la suite des négociations entamées avec la direction de Wacem. Cependant les activités se déroulent sans les contractuels.

Selon les informations, cette reprise a été possible grâce au compromis trouvé entre ces der-

niers, les responsables des deux entreprises et l'État togolais.

La Direction de Wacem aurait fait savoir que les contractuels seront intégrés progressivement au fur et à mesure que la production accroitra.

Pierre A.

## LA BRVM :

# BOURSE CHAMPIONNE DE L'AFRIQUE EN 2015

La Bourse Régionale des Valeurs Mobilières de l'UEMOA (BRVM) basée à Abidjan, en Côte d'Ivoire, a réalisé une performance historique en se hissant au premier rang des bourses africaines en termes de progression de son indice de toutes les valeurs cotées (BRVM Composite) pour l'année 2015 et en affichant une plus forte progression que la plupart des bourses mondiales.

La BRVM termine l'année 2015 avec une progression de 17,77 % de son indice Composite (BRVM Composite).

Pour la première fois depuis sa création, la BRVM se classe en tête des bourses africaines

en termes de progression de son indice de toutes les valeurs cotées (BRVM Composite). Cette performance est liée à la consolidation de la croissance en Côte d'Ivoire et dans l'ensemble de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) ainsi qu'aux perspectives de développement de notre Union qui la rendent attractive pour les investisseurs.

Ce positionnement de la BRVM est aussi le fruit de la stratégie de promotion régionale et internationale déployée depuis plus de trois ans par ses dirigeants. Il traduit également les atouts de l'intégration, de la stabilité monétaire et confirme les bénéfices de l'innovation.

La BRVM remercie ses principaux acteurs (SGI, SGO etc.) ainsi que tous les investisseurs (régionaux et internationaux) qui lui ont renouvelé leur confiance en 2015. Elle compte poursuivre, au cours des prochaines années, le déploiement de sa stratégie de développement au bénéfice des émetteurs et des épargnants.

Cette performance (17,77 %) est réalisée dans un contexte où la grande majorité des bourses africaines termine l'année 2015 dans le rouge et les principales bourses mondiales ont subi les effets de la stagnation de l'activité économique, de la baisse du prix du pétrole et des contre-performances des pays émergents.

## Grogne des transitaires non agréés au Port Autonome de Lomé :

# Le port de badges obligatoire de l'OTR, une exigence de l'UEMOA Plus de 1261 badges déjà délivrés

Suite de la page 5

association, a décidé de subventionner au deux tiers le coût de production d'un badge qui s'élève à quinze mille francs, le ramentant ainsi à cinq mille francs CFA. Des efforts louables qui sont à saluer, au regard du manque à gagner dans la confection de ce précieux document. Cette bonne collaboration entre l'OTR et l'UPRAD a amené cette dernière à rassurer l'office de l'adhésion des déclarants à cette mesure.

Pour rappel, en 2015, l'effectif total des Commissionnaires en douane Agréées dans notre pays est de 198 dont 178 actifs. Au cours de la même année, 230 617 déclarations tous régimes confondus ont été enregistrées.

Vu l'adhésion des différents acteurs à cette nouvelle mesure, il est clair que le processus fait irréversiblement son chemin et ne peut guère s'arrêter. Ainsi ceux qui n'ont pas encore leurs badges, doivent chercher à

prendre le train en marche et se conformer à cette mesure, au lieu de chercher à paralyser les activités. Si certains déclarants en douane se sont déjà conformés à la nouvelle disposition, pourquoi d'autres s'agitent-ils ?

L'appel à la grève lancé par ces déclarants en douane mécontents apparait donc comme une volonté manifeste de perturber les activités de ce secteur vital de l'économie nationale.

Pierre Agbanda

## Energie :

# Le pétrole frôle les 30 dollars et durcit les tensions au sein de l'Opep

Les cours du pétrole se sont rapprochés dangereusement du plancher des 30 dollars le baril, exacerbant les remous au sein de l'Organisation des pays producteurs de pétrole (Opep).

Le mardi 12 janvier, les cours du pétrole sont brièvement tombés à moins de 30 dollars le baril en séance à New York, ce qu'ils n'avaient plus fait depuis décembre 2003. Le prix du baril de "light sweet crude" (WTI) pour livraison en février a atteint 29,93 dollars sur le New York Mercantile Exchange (Nymex), tandis que le Brent, la référence européenne du brut, descendait à 30,43 dollars le baril.

Si les cours sont en légère remontée ce mercredi à 31,25 dollars le baril de WTI et 31,67 dollars celui de Brent (à 11H31 GMT), ils ont perdu plus de 30 % en 2015 et plus de 15 % supplémentaires depuis le début de l'année et menacent, d'après certains analystes, de chuter davantage.

"Il y a encore quelques mois, le seuil des 30 dollars paraissait complètement improbable. Aujourd'hui, il est quasiment atteint. On peut donc aller encore plus bas à terme", a reconnu Christopher Dembik, analyste chez Saxo Banque, cité par l'AFP.

Cette dépréciation sabre les profits de toute l'industrie pétrolière - le géant britannique BP a annoncé la suppression d'au moins 4 000 emplois dans le monde en deux ans - et grève les budgets des pays producteurs.

Les grincements de dents deviennent acerbes contre cette situation de plus en plus difficile et les regards se tournent avec insistance vers l'Arabie saoudite : Riyad est souvent accusé d'inonder à dessein le marché pour conserver ses parts de marché, que ce soit face aux producteurs de gaz de schiste américains ou vis-à-vis d'un Iran impatient de voir levées les sanctions occidentales qui entravent ses exportations d'or noir.

Réduction de production improbable

Au sein même de l'Organisation

des pays exportateurs de pétrole (Opep), où la voix de l'Arabie saoudite donne souvent le la, la stratégie de Riyad est contestée et le secrétaire d'État nigérian pour les Ressources pétrolières Emmanuel Ibe Kachikwu a jugé nécessaire la tenue d'une réunion extraordinaire du cartel début mars (le Nigérian assurait la présidence tournante de l'Opep jusqu'au 31 décembre, son successeur pour l'année 2016 est Mohammed Bin Saleh Al-Sada, le ministre qatari de l'Énergie et de l'Industrie).

"Nous avons dit que si le (prix) atteignait 35 (dollars le baril), nous commencerions à examiner la convocation d'une réunion extraordinaire", a rappelé Emmanuel Ibe Kachikwu le 12 janvier, lors d'un forum à Abou Dhabi (Émirats arabes unis), selon des propos rapportés par l'AFP.

La suggestion du dirigeant nigérian a été vivement rejetée par le ministre émirati de l'Énergie, Suhail al-Mazrouei, qui a déclaré s'attendre à une reprise du marché pétrolier avant la fin de l'année, en dépit de la dégringolade actuelle des prix.

"Je suis fermement convaincu que le marché va connaître une correction avant la fin de 2016. C'est ce qu'indiquent les fondamentaux du marché", a affirmé le ministre émirati durant le même forum d'Abou Dhabi, selon l'AFP.

## Dégâts

Lors de sa précédente réunion en décembre, l'Opep avait décidé de maintenir en l'état sa production de pétrole, déjà supérieure au quota officiel que s'était fixé le cartel précédemment, ce qui a contribué à intensifier la dégringolade tarifaire ces dernières semaines.

"L'Opep a fait un gros pari qui ne fonctionne pas jusqu'à présent, mais les dégâts sont déjà faits et ça ne voudrait rien dire de la part du cartel de réduire sa production désormais", avertit Fawad Razaqada, un analyste chez Forex.com cité par l'AFP.

Source : jeuneafrique.com

## Avis de décès

Notre très cher et regretté :

Cannosiennes

AGBO-

Dimanche 17 janvier 2016 :

Efio Koffi  
Cultivateur



à  
Légbassito  
décédé en son domicile  
le vendredi 25 décembre 2015  
à l'âge de 82 ans

Programme des obsèques :

09h : Début des grandes funérailles

Samedi 16 janvier 2016 :

15h30 : Levée du corps suivie de l'inhumation

17h 30 : début des cérémonies

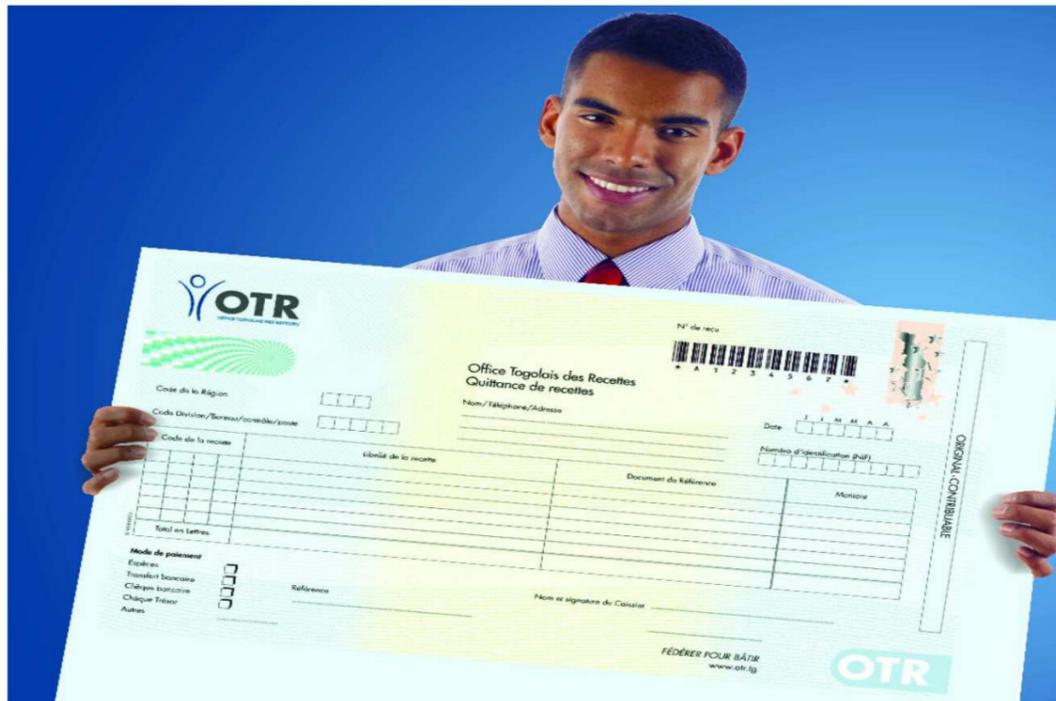
Maison mortuaire

21h : danse traditionnelle dans la maison mortuaire à Agoè Assiyéyé après les Sœurs

Maison Agbo-Efio à Légbassito Avékponou derrière les Sœurs.

A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2016

**EXIGEZ  
LA QUITTANCE  
SÉCURISÉE  
POUR PLUS DE  
TRANSPARENCE  
DANS LA COLLECTE  
MANUELLE DES  
RECETTES DE L'ÉTAT**



FEDERER POUR BATIR  
www.otr.tg

## La territorialité de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA)

**L**a Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) représente, dans tous les pays où elle est collectée, une part importante des recettes fiscales. C'est une taxe qualifiée de leader parce qu'elle s'applique dans un champ très large quant à la définition des opérations imposables mais limité dans l'espace.

La maîtrise des règles de territorialité participe à une meilleure maîtrise de l'assiette fiscale et par conséquent à une optimisation des recettes de la TVA.

Il y a lieu de rappeler que sur le plan fiscal, les problèmes posés par la territorialité en matière de TVA sont dus particulièrement au fait que cet impôt appréhende surtout l'opération économique et non l'individu. Il est donc indispensable, en matière de TVA, de préciser pour chaque opération les critères de son rattachement au territoire national ou selon le cas, à l'espace communautaire dont ce dernier fait partie.

La territorialité se définit comme l'ensemble des territoires d'un pays où s'applique la législation relative à la Taxe sur la Valeur Ajoutée. Cette

échapper.

Les critères à retenir à cet égard sont différents selon qu'il s'agit d'opération portant sur des biens (livraisons, acquisitions) ou des prestations de services. Il importe d'abord de définir la notion de territoires et ensuite de préciser les règles de localisation des opérations.

### 1. Définition des territoires

En vertu des dispositions de l'article 314 du Code Général des Impôts (CGI) du Togo, la législation relative à la TVA s'applique sur :

- le Togo continental
- les eaux territoriales
- le plateau continental
- la zone économique.

### 2. Localisation et qualification des opérations réalisées

En règle générale, la TVA, impôt sur la consommation, doit être perçue dans le pays où les biens et services sont consommés ou utilisés.

#### 2.1 Livraison de biens meubles corporels

La situation se résume dans le tableau suivant :

| Opération   | Nature      | Référence           | Taxée au Togo ? |
|---|-------------|---------------------|-----------------|
| Bien acheté ou fabriqué au Togo et livré au Togo            | Livraison   | Art. 312-1 du CGI   | Oui             |
| Bien acheté ou fabriqué au Togo et livré dans un pays tiers | Exportation | Art. 311 bis du CGI | Non             |
| Bien livré au Togo en provenance d'un pays tiers            | Importation | Art. 312-2 du CGI   | Oui             |

#### 2.2 Prestations de services

Les prestations de services sont en principe imposables au Togo lorsque le prestataire de services a au Togo le siège de son activité ou un établissement stable à partir duquel le service est rendu ou à défaut son domicile ou sa résidence habituelle.

définition, même si elle laisse présager une meilleure applicabilité en matière de collecte de la TVA, est sujette, dans son interprétation à des polémiques entre l'administration fiscale et ses partenaires.

En effet, l'application des règles de territorialité permet de préciser, à partir d'une opération normale imposable à la TVA, l'Etat en définitive sera le bénéficiaire de la taxe. Il s'agit, en d'autres termes, de déterminer si une opération taxable à la TVA, doit, compte tenu de sa localisation, être soumise à la TVA dans tel ou tel pays ou au contraire y



COMMISSARIAT GENERAL

Direction de la Communication  
et des Services aux Usagers

N° 029 /2015/OTR/CG/DCSU

### Communiqué de l'Office Togolais des Recettes

Relatif à l'entrée en vigueur de la quittance sécurisée

Le Commissaire Général de l'Office Togolais des Recettes (OTR), informe le public en général et les contribuables en particulier qu'une nouvelle quittance sécurisée, exclusivement destinée à la collecte manuelle des recettes fiscales et douanières, entrera en vigueur à compter du **1er janvier 2016**.

Chaque quittance comporte quatre (4) feuillets autocopiants dont le premier qui est l'original est destiné au contribuable.

Tout paiement manuel de droits ou taxes fait obligation à l'agent de l'OTR de délivrer ladite quittance.

Le Commissaire Général compte sur la collaboration de tous pour la mise en application de cette mesure.

Pour toute information complémentaire, veuillez appeler le numéro vert **8201**.

Fait à Lomé le 30 DEC 2015

Le Commissaire Général

  
**Henry Kanyesiime GAPERI**  
COMMISSAIRE GENERAL